

parviennent par la route aux marchés locaux, et le lait est généralement collecté dans les fermes par des camions-citernes. Les fermes commerciales et les coopératives utilisent des camions pour la mise en marché et la distribution des produits agricoles et pour la livraison des fournitures aux fermes.

Les voies fluviales s'ajoutent à ces moyens de transport. Les Grands Lacs servent depuis longtemps au transport des céréales de Thunder Bay vers l'Est du Canada, et, depuis l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1959, ils peuvent accueillir les long-courriers. Churchill est un autre port saisonnier pour l'acheminement des céréales des Prairies. Les ports de Vancouver et d'Halifax sont ouverts toute l'année.

En 1977, la Commission Hall sur la manutention et le transport des grains a recommandé que des mesures soient prises à l'égard de 10 139 kilomètres (6,300 milles) d'embranchements dans les Prairies. Le ministre des Transports a par la suite chargé le Comité de développement ferroviaire des Prairies (CDFP) d'examiner les recommandations concernant le transfert de 3 702 km (2,300 milles) de voies ferroviaires à l'Administration des chemins de fer dans les Prairies, ainsi que d'autres propositions. En conséquence de l'intervention gouvernementale, 2 916 km (1,812 milles) sont protégés de façon permanente, 3 737 km (2,322 milles) sont protégés jusqu'à la fin de 1978, et 3 486 km (2,166 milles) ont été transférés à la Commission canadienne des transports pour qu'elle s'occupe des procédures d'abandon. On a demandé au CDFP de conseiller l'administration fédérale sur les transferts ultérieurs d'embranchements au réseau permanent avec garantie d'exploitation jusqu'à l'an 2000, l'abandon d'embranchements à une date qui sera déterminée par le Comité, l'ordre de priorité des améliorations à apporter aux embranchements, et l'examen du concept de l'Administration des chemins de fer dans les Prairies lancé par la Commission de manutention et de transport des grains.

11.1.5 Commercialisation et approvisionnement

La commercialisation des produits agricoles du Canada se fait de diverses façons: transactions privées, ventes publiques et à l'enchère, et ventes contractuelles ou par l'intermédiaire de coopératives ou d'offices spécialisés. Les méthodes varient selon le genre de produit, la région et les préférences des producteurs.

Les principaux marchés de bestiaux sont situés à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Edmonton, mais il existe d'autres points de vente allant des grands parcs à bestiaux aux points de collecte dans les campagnes. Les gros bovins et les veaux sont vendus surtout à l'enchère dans des parcs publics à bestiaux; le reste est envoyé directement aux usines de conditionnement ou exporté. La plupart des porcs, moutons et agneaux sont vendus directement aux usines de conditionnement; les ventes de porcs s'effectuent habituellement par l'entremise d'offices de commercialisation.

La vente des œufs au Canada est réglementée par l'Office canadien de commercialisation des œufs; l'Office canadien de commercialisation du dindon s'intéresse aux producteurs de dindons. La commercialisation des poulets de chair relève d'offices provinciaux qui ont le pouvoir de continger la production, de fixer les prix à la production et de prélever des taxes.

La commercialisation du lait de consommation est régie au niveau provincial, et la qualité, les prix et les livraisons sont réglementés par des organismes provinciaux de commercialisation qui évaluent les besoins du marché et attribuent des quotas aux producteurs. Un plan de commercialisation qui attribue à chaque producteur une part du marché canadien pour le lait de transformation est en vigueur dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve. Ces contingents sont administrés par des organismes provinciaux de commercialisation sous la direction de la Commission canadienne du lait.

Les céréales mises sur le marché canadien sont cultivées en majeure partie dans les provinces des Prairies. La Commission canadienne du blé s'occupe de divers aspects de la commercialisation du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, de la graine de lin et de la graine de colza dans l'Ouest canadien. En Ontario, la totalité du blé cultivé dans la province est vendue par l'entremise de l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario.

Les fruits et les légumes sont distribués par l'intermédiaire des marchés d'aliments frais et congelés, des conserveries et autres usines de conditionnement. Ils sont produits